

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.58/09.23

**Objet : Opération de ravalement des façades obligatoire (ORFO)
Extension du périmètre – Phase 4**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.58/09.23

Objet : Opération de ravalement des façades obligatoire (ORFO)
Extension du périmètre – Phase 4

Madame le Maire indique qu'afin de poursuivre la mise en valeur des façades de son centre-ville historique, d'embellir son riche patrimoine bâti et d'améliorer son cadre de vie, la commune de Lillebonne souhaite à nouveau procéder à l'extension du périmètre de l'Opération de Ravalement de Façades Obligatoire (ORFO).

Cette quatrième phase se décline en 3 périmètres :

- rue Thiers : n°44 à 46 & n°50 à 54,
place du 19 Mars 1962 : n°2 à 14,
bd de Lattre de Tassigny : n°11bis.
- rue Victor Hugo : n°9 à 37 & n°72 à 88,
avenue René Coty n°1, 3, 5, 2.
- rue Henri Messenger : n°21 à 27 & n°12 à 58,
impasse Henri Messenger n°1,3,
rue de l'Etang : n°1.

soit 75 immeubles supplémentaires.

Comme pour les 3 précédentes phases, une aide financière au ravalement, assortie du respect d'un cahier des recommandations architecturales et d'un règlement d'opération, sera proposé aux propriétaires concernés afin de les inciter à adhérer à cette opération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment et notamment son article L132.1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L132.1,

Vu la délibération n°D.40/04.10 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2010 approuvant le règlement de l'opération de ravalement obligatoire - phase 1 (105 immeubles, situés dans le centre commerçant autour de la place Sadi Carnot-105 immeubles),

Vu la délibération n°D.26/02.14 du Conseil Municipal en date du 20 février 2014 approuvant la poursuite de l'opération de ravalement obligatoire – phase 2 (36 immeubles, situés de chaque côté de l'Eglise et sur une partie du Bd de Lattre de Tassigny et de la rue Thiers),

Vu la délibération n°67/06.18 du Conseil Municipal en date du 21 Juin 2018, approuvant la poursuite de l'opération de ravalement obligatoire – phase 3 (62 immeubles situés dans la poursuite des deux côtés de la rue Thiers, de la rue Pasteur et de la rue Victor Hugo, la place Felix Faure),

Considérant que le réel succès de ces trois premières opérations et leurs impacts positifs sur le cadre de vie du centre-ville permettent d'engager une quatrième phase de l'ORFO se situant sur les 3 périmètres précisés ci-dessus,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.58/09.23

**Objet : Opération de ravalement des façades obligatoire (ORFO)
Extension du périmètre – Phase 4**

Considérant que les propriétaires concernés seront soumis aux mêmes obligations et droits que les propriétaires inclus dans les précédents périmètres et que par conséquent, le règlement de l'opération, les aides financières accordées par la Ville et le cahier architectural demeurent inchangés,

Considérant que pour le lancement de cette quatrième phase, le recrutement d'un bureau d'études est indispensable pour conduire et animer cette ORFO,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'extension du périmètre de l'opération de ravalement obligatoire des façades phase 4, à savoir :
 - rue Thiers : n°44 à 46 & n°50 à 54,
place du 19 Mars 1962 : n°2 à 14,
bd de Lattre de Tassigny : n°11bis.
 - rue Victor Hugo : n°9 à 37 & n°72 à 88,
avenue René Coty n°1, 3, 5, 2.
 - rue Henri Messenger : n°21 à 27 & n°12 à 58,
impasse Henri Messenger n°1,3,
rue de l'Etang : n°1.
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, un arrêté modificatif de l'ORFO de la Ville de Lillebonne, tenant compte des nouveaux périmètres tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à recruter un bureau d'études pour conduire et animer l'opération,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET